

## **Conditions de réservation**

Nom du propriétaire : Tracy Jehle, les Blancs, 58230 St Agnan, ci-après dénommé l'appeler "propriétaire / le bailleur".

**Généralités : Il est conseillé de lire attentivement ces "Conditions de réservation".**

**Vous et nous, le propriétaire, y trouverons nos droits et obligations. En effectuant une réservation chez nous, vous confirmez que vous acceptez les conditions générales imprimées ci-dessous.**

1. Réservation
2. Ordre de réservation et paiement
3. Droit d'option
4. Annulation par le locataire
5. Annulation par le bailleur
6. Changements par le locataire
7. Transferts par le locataire
8. Responsabilité du locataire
9. Responsabilité du bailleur
10. Plaintes
11. Assurance annulation
12. Généralités

### **1. Réservation**

1-1. Les réservations peuvent être effectuées par téléphone, par internet, par courrier électronique ou par écrit. Ces moyens de réservation sont obligatoires pour vous et le propriétaire après confirmation.

### **2. Ordre de réservation et paiement**

2-1. Chaque commande de réservation sera confirmée par le bailleur au moyen d'un confirmation de la réservation.

2-2. Après avoir reçu la confirmation de la réservation, vous devez payer 30 % du loyer dans les 8 jours. Le reste du loyer doit être payé au plus tard 8 semaines avant le début de la période de location, en même temps que la caution due. Le remboursement de la caution aura lieu dans un délai de 14 jours, dans les conditions du point 9.

Si vous faites une réservation dans ces 8 semaines, vous devrez payer le montant immédiatement après réception de la confirmation de la réservation.

2-3. En outre, si vous faites une réservation à court terme, c'est-à-dire deux semaines ou moins avant le début de la période de location, vous devez effectuer le paiement par banque ou par télébanque. Votre relevé de paiement ainsi que la confirmation de réservation constituent votre contrat de location complet.

2-4. En cas de retard de paiement, le bailleur a le droit d'annuler la maison de vacances réservée.

L'argent déjà versé ne sera pas remboursé ; les conditions d'annulation resteront alors pleinement en vigueur (voir point 4).

### **3. Droit d'option**

3-1. Toute réservation peut être annulée dans un délai de 8 jours à compter de la date de réservation. L'annulation ne peut se faire que par courrier électronique avec les formulaires de réservation joints. Le propriétaire confirmera votre annulation dès réception.

3-2. En cas d'annulation après ces 8 jours, les conditions d'annulation resteront pleinement en vigueur (voir point 4).

3-3. Si la réservation est effectuée dans les 8 semaines précédent le début de la période de location, ce droit d'option n'est pas valable et les conditions d'annulation normales du point 4 s'appliquent.

#### **4. Annulation par le locataire**

4-1. Les annulations doivent être faites par téléphone ou par courriel au propriétaire et simultanément confirmées par écrit (courriel), en joignant les formulaires de réservation.

Immédiatement après la réception de l'annulation écrite, le bailleur enverra une confirmation/un avis d'annulation.

4-2. En cas d'annulation dans les 8 jours suivant la réservation, le droit d'option est effectif (voir point 3).

4-3. En cas d'annulation après 8 jours et jusqu'à 8 semaines avant le début de la période de location, 30 % du loyer sera facturé.

4-4. En cas d'annulation dans les 8 semaines mais 4 semaines ou plus avant le début de la période de location, 60 % du loyer sera facturé.

4-5. En cas d'annulation dans les 4 semaines précédant le début de la période de location, le montant total facturé est dû.

4-6. Les fonds déjà versés seront réglés et payés immédiatement conformément aux dispositions d'annulation et à la note d'annulation.

#### **5. Annulation par le propriétaire**

5-1. Si le bailleur annule la gîte déjà louée en raison d'une quelconque circonstance\* (circonstances personnelles ou professionnelles), le locataire en sera immédiatement informé. Le propriétaire remboursera immédiatement le montant déjà payé par le locataire. Le locataire n'a pas d'autre droit que de réclamer ce montant.

\* Sont exclues toutes les formes de force majeure, par exemple : conditions naturelles ou météorologiques extrêmes, épidémies de virus (avec l'éventuelle fermeture de la frontière qui y est associée), interdiction de voyager, conseils de voyage négatifs, guerre, terrorisme, etc.)

5-2. En cas d'annulation par le bailleur à partir de 8 jours avant le début de la période de location, le locataire a également droit à une indemnité de 125,- €.

5-3. Sont exclues du point 5-2 les réservations à court terme, c'est-à-dire les réservations qui ont eu lieu 5 semaines ou moins avant le début de la période de location.

#### **6. Changements par le locataire**

6-1. Si vous souhaitez apporter des modifications à votre réservation, de quelque nature que ce soit, vous devez en informer immédiatement le propriétaire. Cette modification sera confirmée par écrit par le bailleur.

6-2. Les modifications de la période de location sont des surréservations.

#### **7. Transferts par le locataire**

7-1. Si vous souhaitez modifier la période de location, vous pouvez le faire jusqu'à 8 semaines avant le début de la période de location de la maison de vacances réservée ; les coûts associés sont de 90,- €. Si vous souhaitez apporter des modifications après ce délai, cela sera considéré comme une annulation et les conditions d'annulation resteront pleinement en vigueur (voir point 4).

#### **8. Responsabilité du locataire**

8-1. Pendant votre séjour dans la gîte, vous, en tant que locataire, êtes entièrement responsable de la maison de vacances louée, du mobilier et de tous les objets appartenant à la propriété louée et tout dommage causé par vous et/ou vos personnes accompagnantes doit être entièrement indemnisé par vous, immédiatement et au gestionnaire. Le propriétaire est en droit de tenir le locataire responsable par avance si les dommages causés n'ont pas été réglés, ou pas correctement, ou si les frais à payer sur place n'ont pas été payés (en totalité) par le locataire. Tous les frais connexes (de collecte) sont à la charge du locataire mentionné dans la confirmation de réservation.

8-2. Le règlement domestique présent dans la maison de vacances et/ou fourni fait partie intégrante du contrat de location et doit donc être strictement respecté.

### **9. Responsabilité du propriétaire**

9-1. Le propriétaire ne peut accepter aucune responsabilité pour les pertes, vols, dommages ou blessures de toute nature causés aux locataires de la maison de vacances.

9-2. Les erreurs évidentes ou les fautes dans la description de la maison de vacances ne lient pas le propriétaire.

9-3. Le remboursement de la caution aura lieu dans un délai de 2 semaines, après la restitution des clés et après déduction des dommages subis. Ceci est à la discrétion du concierge sur place.

### **10. Plaintes**

10-1. Malgré tous nos efforts et nos préoccupations, il est toujours possible que vous pensiez avoir une plainte justifiée. Cette plainte doit, dans la mesure du possible, être soumise au gestionnaire sur place. Si la soumission directe n'est pas possible ou si la plainte n'est pas résolue de manière satisfaisante, elle doit être soumise au propriétaire par écrit, en indiquant les raisons, au plus tard 4 semaines après la fin de la période de location. Les plaintes ultérieures ne seront pas acceptées et un présumé droit d'action sera caduc.

10-2. Dans les cas graves, vous devez contacter le propriétaire directement depuis votre lieu de vacances. En général, une solution raisonnable et acceptable est possible et vous conservez le plaisir de vos vacances.

10-3. Le fait de quitter la maison de vacances louée annule tout droit à une indemnisation ou à une compensation.

10-4. Le propriétaire est, en tout état de cause, responsable au maximum du montant du loyer.

### **11. l'assurance annulation**

11.1. Pour votre propre protection, vous devriez souscrire une assurance annulation appropriée. Vous pouvez l'obtenir auprès de la compagnie d'assurance de votre choix. Vous devez être bien informé sur ce qui sera remboursé en cas de force majeure comme le terrorisme, les épidémies de maladies infectieuses, le code orange et le code rouge, etc. En aucun cas, nous ne pouvons être tenus responsables des remboursements, bons ou autres compensations pour les paiements effectués dans des situations de force majeure.

### **12. Généralités**

12-1. Avant de réserver, veuillez également lire les informations importantes concernant la maison de vacances. Ces informations font partie intégrante des présentes conditions de réservation.